

## **Préambule :**

Créé lors du Conseil Municipal du 08 novembre 2021, le Conseil de la vie associative est une instance consultative initiée par la Municipalité pour inclure plus largement les associations aux décisions liées à la vie associative salloise.

Chaque participant à la vie du Conseil de la vie associative s'engage à respecter la présente Charte.

## **Article 1 : Objectifs et missions du Conseil de la vie associative**

Objectifs :

- Impliquer davantage les associations dans la vie municipale et leur permettre d'être consultées et de participer à la prise de décision pour les sujets qui les concernent ;
- Développer la dynamique inter-associative.

Ces objectifs impliquent quelques principes :

Ce Conseil constitue un espace de discussion, d'échange, de partage et de retour d'expérience. Il est un lieu de propositions et a un rôle consultatif.

Il est basé sur la confiance dans le partenariat, où l'écoute, le partage et le respect doivent être de mise.

La commune et les associations reconnaissent une égalité de parole entre toutes les associations quelle que soit leur « taille » et s'engagent à assurer cette égalité.

## **Article 2 : Engagements réciproques**

Les membres du Conseil de la vie associative ainsi que les agents et « experts » consultés s'engagent notamment à :

- Participer, s'impliquer dans la durée du projet ;
- Être force de proposition ;
- Respecter les principes de laïcité ;
- Respecter le principe de confidentialité des échanges et débats menés au sein du Conseil ;
- Adopter une posture d'écoute et être respectueux ;
- Partager leurs connaissances, compétences et pratiques en étant ouverts à celles des autres ;
- Respecter le point de vue des autres même s'il est différent du leur ;

- Gérer les désaccords de manière constructive.

Chaque membre du CVA, agent communal et intervenants extérieurs agissant en qualité « d'experts » devra s'engager à ne tirer aucun intérêt personnel, à œuvrer pour l'intérêt général, à contribuer à la réflexion, à respecter les grands principes constitutionnels, à être assidu et à respecter la confidentialité des débats et des informations dont il pourrait avoir connaissance.

Chaque participant accepte de respecter la présente charte en y apposant sa signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

*A Salles, le .....*

*Nom :*

*Prénom :*

*Mention « Lu et approuvé » :*

*Signature :*